REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 décembre 2018**

Compte rendu affiché le **28 décembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **14 décembre 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Régis DUVERT**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 02 JAN. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN ,Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	31

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Virginie COMTE à Pierre DUSSURGEY, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Objet :

18.12.1108
Signature d'une convention partenariale entre la ville et l'Etat, relative à la vidéo-protection

RAPPORT DE MONSIEUR TOUNKARA

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'extension et de rénovation de notre système de vidéo-protection, nous avions annoncé lors du Conseil municipal du 16 décembre 2016, la décision de transmettre les images exploitées par le Centre de Supervision Urbain (CSU) vers l'Hôtel de police de Lyon.

Ce déport des images, consiste en une visualisation en temps réel de 16 flux vidéo en simultané sur la totalité de notre parc vidéo-protection, par les services de l'Etat.
Cet outil d'aide à la décision, va permettre à la Direction départementale de la Sécurité Publique, d'adapter les interventions des équipes de police à la réalité de la situation du terrain.

Ce renvoi des images est actif et disponible en permanence. Le pilotage des caméras reste sous le seul contrôle des opérateurs de notre CSU.

Afin de financer l'intégralité du projet, nous avons obtenu une subvention de 51 600 € de la part du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, correspondant à 100% du montant HT du projet de raccordement et de déport des images vers les services de l'Etat.

La subvention obtenue va permettre à la ville d'acquérir la totalité du matériel nécessaire à l'installation du dispositif au CSU ainsi qu' à l'Hôtel de police. La ville rétrocèdera à l'Etat le matériel installé dans les locaux de la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

L'Etat en deviendra le seul propriétaire et en assurera la maintenance et l'entretien.

La ville quant à elle assurera la maintenance et l'entretien du réseau et du matériel servant à la passerelle d'interconnexion installé au CSU.

Le crédit sont prévus au budget d'investissement

En conséquence, je vous propose :

➢d'autoriser Madame la Maire à signer la convention partenariale, ci-jointe, avec l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-1, L2121-10, L2121-13 à L2121-16, L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2121-29 du même code qui dispose : "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune",

Vu l'arrêté préfectoral n°dspc-v-090916-04 du 9 septembre 2016 portant autorisation d'installation d'un système de vidéo protection pour la ville de Vaulx en Velin conformément aux dispositions des articles L251 à L255 du Code de la Sécurité intérieure ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 16.12.0064 du 16 décembre 2016 portant sur la rénovation et l'extension du dispositif de vidéo protection et déport des images ;

Considérant que la vidéo protection figure parmi les priorités du Plan Local d'Actions de Prévention de la Délinquance;

Considérant l'intérêt d'un déport d'images vers les services de sécurité de l'Etat pour faciliter leurs conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique,

Considérant l'octroi d'une subvention par l'Etat au titre de l'année 2018 de 51 600 € pour le déport des images du Centre de Supervision Urbain de la ville de Vaulx en Velin au centre d'information et de commandement de la Direction Départementale de Sécurité Publique du Rhône,

Entendu le rapport présenté le 20 décembre 2018 par David TOUNKARA, adjoint délégué.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

➢ autorise Madame la Maire à signer la convention partenariale, ci-jointe, avec l'Etat.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 31
Votes Pour : 31
Votes Contre :
Abstention :

➢ autorise Madame la Maire à signer la convention partenariale, ci-jointe, avec l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Annexe 1

Liste du matériel nécessaire au renvoi effectif des images

- Licence installation pour une passerelle 16 jetons
- Licence maintenance pour passerelle de 16 jetons
- Licence maintenance Milestone pour passerelle
- Moniteur LED 55''
- Support mural pour moniteur, inclinable
- Kit plastron VGA + Audio, HDMI
- HP switch, EI commutateur, 4 ports SFP, câble console (quantité 3)
- HP Transceiver, accessoire (quantité 4)
- H3C compatible 1000 base-BX- U (D) SFP (quantité 10)